Aix*Marseille université
Socialement engagée

Faculté des Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines
Aix*Marseille Université

Scolarité ALLSH

DEMANDE DE CONCORDANCE 2023-2024
SEMESTRE IMPAIR

A LIRE TRES ATTENTIVEMENT
Une seule demande de concordance est autorisée par année universitaire. Toute demande supplémentaire sera automatiquement rejetée (sauf cas de réorientation obtenue entre les deux semestres de L1)**.**
Les Unités d'Enseignement accordées en validation d'acquis ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne générale au semestre (**pas de conservation de note**)
Aucune concordance supplémentaire ne pourra s'ajouter à une dispense délivrée par la Commission pédagogique
Aucun acquis professionnel ne pourra être validé par concordance
Il est possible de renoncer à une validation d'acquis avant les examens. Dans ce cas, l'étudiant doit en informer par écrit la scolarité mais **la renonciation est définitive**
Toute contestation des concordances accordées doit se faire dans un **délai de 15 jours à réception de la proposition de concordance**. Au-delà de ce délai, la proposition de concordance est réputée acceptée.

Numéro étudiant		**Date de naissance**	
Nom		**Tél.**	
Prénom		**Courriel**	@

Diplôme demandé : Licence 1

Mention :	**Parcours type :**
Etablissement d'origine :	**Mention et niveau du diplôme d'origine :**

Joindre obligatoirement une copie des relevés de notes. Toute demande incomplète sera rejetée

Date :	Signature

Cadre réservé à l'enseignant responsable pédagogique de la filière d'accueil
Unité(s) d'enseignement accordée(s) dans la filière d'accueil

Code	Intitulé	Crédits
TOTAL Crédits accordés		

Responsable pédagogique Prénom Nom : Date : Signature	Président de la Commission pédagogique Date : Signature